

### *Cartel de l'uranium*

Bien qu'on ne puisse attribuer les augmentations de prix qui ont eu lieu depuis 1974 à cet accord de commercialisation, le Canada a néanmoins profité de l'incitation ainsi offerte aux sociétés à multiplier leurs efforts de prospection. Au début des années 1970, alors que les prix étaient anormalement bas, rien n'incitait à encourager la prospection de l'uranium au Canada, et les dépenses à ce chapitre étaient de moins de 4 millions de dollars par an. A partir de 1974, la hausse rapide du prix de l'uranium a été suivie d'une accélération correspondante des travaux de prospection, et aujourd'hui les dépenses pour la prospection de l'uranium sont de l'ordre de 70 millions de dollars par an. De nouvelles découvertes prometteuses ont été faites en 1975, 1976 et 1977 à Key Lake, Collins Bay, Midwest River et à Maurice Bay, dans le nord de la Saskatchewan. Les marchés nationaux et le marché de l'exportation ont donc plus que jamais l'assurance d'avoir les ressources en uranium voulues, et nous pouvons compter que grâce à cette expansion régulière, le Canada sera doté d'une solide industrie de l'uranium.

Le député de York-Simcoe n'a pas réussi à convaincre grand monde en disant que l'augmentation du prix de l'uranium était due à l'accord de commercialisation que le Canada avait conclu avec les autres pays du monde. Par exemple, j'ai ici une lettre du président du conseil d'administration de Denison Mines Limited, M. Stephen Roman, associé et partisan politique du député de York-Simcoe. Cette lettre a été envoyée aux actionnaires de la société le 19 octobre 1977. Le président y déclare qu'il a été deux fois candidat conservateur dans une circonscription adjacente à celle du député. Il est certainement contre le gouvernement actuel. Il signale dans sa lettre qu'il a non seulement appuyé le député de York-Simcoe dans la course à la direction, mais qu'il a même mis un avion à sa disposition durant cette campagne.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Un autre Otto Lang.

**M. Foster:** Voici un passage de la lettre de M. Roman:

Les allégations de M. Stevens et de ses amis sont totalement dénuées de fondement et constituent, en fait, une tentative irresponsable pour jeter le discrédit sur le gouvernement canadien et l'industrie canadienne de l'uranium. Ces allégations sont non seulement fausses et injustes, mais elles mettent en doute l'intégrité de notre société, de nos employés et, indirectement, de nos actionnaires.

● (1742)

C'est l'opinion du président de la Denison Mines. La lettre renferme plus loin d'autres observations intéressantes. Ce n'est pas au gouvernement qu'elle est adressée mais aux actionnaires, et elle réfute...

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**M. J. R. Ellis (Hastings):** Monsieur l'Orateur, mon intervention sera extrêmement courte. Tout comme dans la circonscription du député qui a parlé avant moi, il existe dans le nord de ma circonscription une assez forte concentration d'uranium. Je suis conscient du mal dont souffre cette industrie extractive depuis quelques années, ainsi que des efforts déployés par le gouvernement pour lui venir en aide. J'ai discuté avec des gens qui s'intéressent à l'uranium dans trois pays différents, et je sais que l'industrie s'occupe de ses affaires.

Je ne trouve rien à redire aux trois quarts des observations du député d'Algoma (M. Foster). Cependant, ce que demande le député de York-Simcoe (M. Stevens) est parfaitement

[M. Foster.]

raisonnable. Il tient à examiner certains de ces documents. Si le gouvernement du Canada n'a rien à se reprocher, pourquoi refuse-t-il de nous laisser voir ces documents? Ils existent indubitablement. Personne ne l'a contesté. Ils sont tous à la disposition du gouvernement. Il n'y a pas si longtemps, nous nous sommes fait dire que nous ne serions même pas autorisés à aborder ce sujet, au risque d'encourir une peine de 5 ans de pénitencier. C'est ainsi que les choses se passent au Canada, pays libre?

Voyons les documents. Je n'ai aucun intérêt personnel à cette question. Je connais les personnes dont le député d'Algoma a parlé. Je leur parle régulièrement. Je les considère comme des amis. Mais s'il n'y a rien de troublant dans ces documents, nous devrions certes pouvoir les voir. Que renferment-ils donc qu'il faille à tout prix qu'ils demeurent ultra-secrets? Il se peut bien que les détails que nous a donnés le député d'Algoma sur l'établissement des prix, la production, les livraisons et le reste soient justes—je n'ai pas écouté très attentivement lorsqu'il a lu un passage des documents que le ministère avait préparés à son intention. Mais je dois répéter mon argument: si ces documents ne contiennent rien qui risque de mettre le gouvernement dans l'embarras, pourquoi ne pouvons-nous pas les voir? Pourquoi continuer à faire ainsi des mystères?

Le député de York-Simcoe a demandé certains documents—20 ou 25 je crois. Il a bien préparé son exposé. Il sait que les documents existent. Qu'on nous les montre, au risque, éventuellement, de mettre le gouvernement dans l'embarras.

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je voudrais parler de certains points soulevés par le député de Hastings (M. Ellis) et le député de York-Simcoe (M. Stevens) dans leurs remarques ce soir. Nombreux sont les députés qui ont vu le député de York-Simcoe reprendre son rôle quand il s'en est attaqué, après avoir invoqué le Règlement, aux remarques faites plus tôt par le député d'Algoma (M. Foster). Je présume que la plupart des députés de ce côté-ci en ont conclu que le député de York-Simcoe s'est mépris il y a longtemps et tente maintenant de s'extraire, lui-même et son parti, de cette position dangereuse.

**M. Stevens:** S'extraire?

**M. Gillespie:** Il y est allé fort, presque comme s'il était un porte-parole de la commission Moss—c'est-à-dire la commission américaine—qui se préoccupe de l'intérêt américain ou ce qu'on considérerait être l'intérêt des sociétés américaines dans la vente de l'uranium au début des années 1970. Cette commission a assigné à comparaître certaines sociétés américaines dont certaines avaient des filiales canadiennes. Elle a déclaré effectivement: «Nous voudrions savoir ce qui s'est passé au juste sous le couvert de ce qu'on a appelé le cartel international de vente. Il était question, bien sûr, du cartel que le Canada, l'Australie, la France et l'Afrique du Sud, quatre États souverains et indépendants, avaient formé parce qu'ils se sentaient menacés par la décision du gouvernement américain de fermer son marché et de recourir à certaines autres pratiques commerciales qui d'après nous entraient directement en conflit avec les engagements contractés en application du GATT, pratiques qui auraient précipité l'industrie canadienne de l'uranium à sa perte si nous n'avions réagi en tant que gouvernement.